

29. Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire

Depuis 1994-1995, la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par la Communauté française et enseignement officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné. Cette répartition n'est pas identique à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire, la part majoritaire du réseau officiel subventionné progresse alors que dans le secondaire, la situation et la tendance sont inversées au profit du réseau libre subventionné.

L'enseignement est une compétence des trois Communautés de Belgique. La Communauté française organise un enseignement et subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Communauté elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

La figure 1 présente l'évolution de la population scolaire et sa répartition par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, de 1994-1995 à 2004-2005. En 2004-2005, l'enseignement libre subventionné accueille 48,7 % de la population scolaire, l'enseignement officiel 51,3 % dont 35,5 % dans l'officiel subventionné et 15,8 % dans l'enseignement organisé par la Communauté française. Sur les 11 années présentées, la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire a augmenté de 3 % et la répartition des élèves dans les réseaux est restée stable. Au sein de l'enseignement officiel, on note toutefois une baisse de 1,2 point dans l'enseignement organisé par la Communauté française et, dans le même temps, une augmentation de 1,1 point dans le réseau officiel subventionné.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire (figure 2), l'enseignement officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves : dans le niveau maternel, ses effectifs ont augmenté de 3,5 points sur les 11 années scolaires considérées, pour atteindre 54,2 % en 2004-2005 et dans le primaire, 48,5 % des élèves y sont scolarisés, après une augmentation de 3,8 points en 11 ans. Parallèlement, l'enseignement libre subventionné a connu une diminution de 1,7 point dans le maternel et de 2,1 points dans le primaire et l'enseignement organisé par la Communauté française, une diminution de 1,8 point dans le maternel et de 1,5 point dans le primaire.

Dans le secondaire ordinaire de plein exercice, l'enseignement libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves : 59,3 % en 2004-2005 (augmentation de 2,7 points depuis 1994-1995). En 2004-2005, l'enseignement officiel subventionné rassemble 15,9 % de la population scolaire (diminution de 1,2 point sur 11 ans) et l'enseignement organisé par la Communauté française 24,8 % (diminution de 1,5 point dans le même temps). Ces proportions diffèrent lorsqu'on considère uniquement l'enseignement secondaire qualifiant : l'enseignement libre accueille 54 % des élèves, l'officiel subventionné 26 % et l'enseignement organisé par la Communauté française 20 % ; l'enseignement officiel subventionné prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

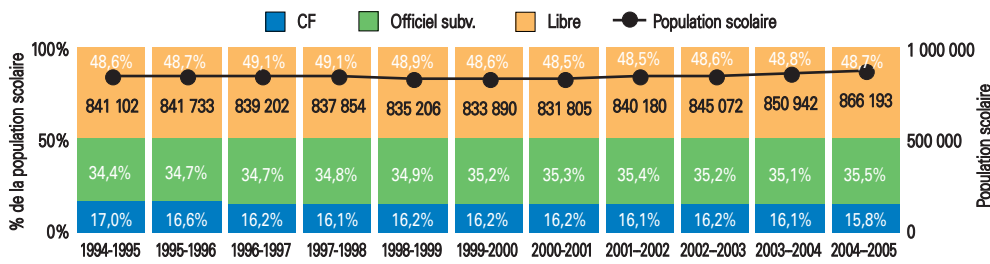
L'enseignement secondaire ordinaire en alternance (figure 3) a vu ses effectifs augmenter de plus de 55 % sur 8 ans. L'enseignement libre subventionné, qui rassemblait 50,5 % de la population scolaire des CEFA en 1997-1998 n'en compte plus que 47,8 % en 2004-2005, soit une diminution de 2,7 points ; dans le même temps, la population scolaire de l'enseignement officiel subventionné augmente de 2,5 points et l'enseignement organisé par la Communauté française de 0,2 point.

Dans l'enseignement spécialisé (figure 4), la population scolaire a augmenté de 12 % en 11 ans et la répartition des élèves entre les réseaux est restée pratiquement stable : 48,4 % dans le réseau libre (diminution de 0,3 point), 26,6 % dans l'officiel subventionné (moins 0,6 point) et 25,0 % dans le réseau organisé par la Communauté française (plus 1,1 point).

En résumé, la répartition des effectifs scolaires entre les réseaux se caractérise comme suit :

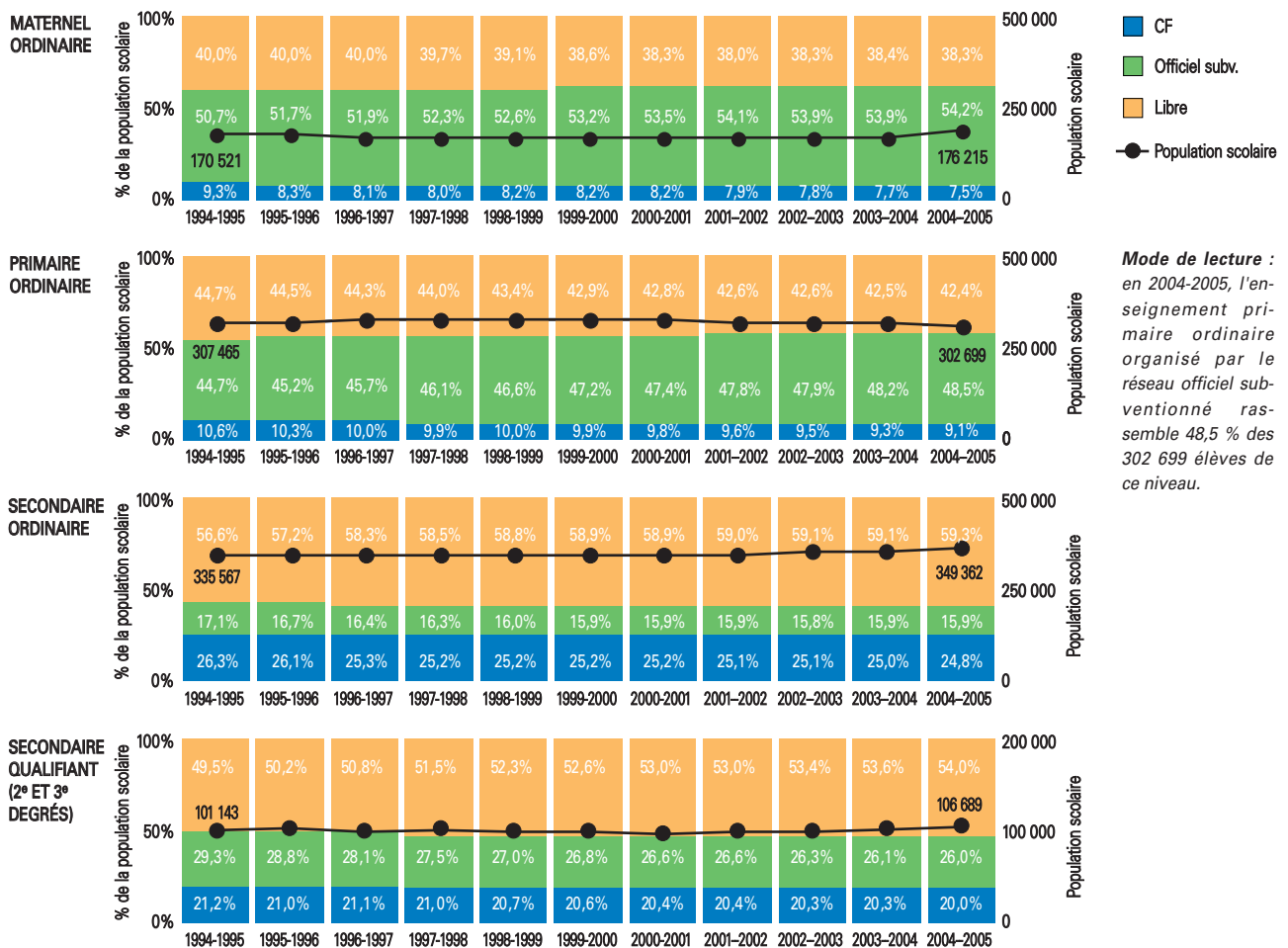
- pour l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, le réseau de la Communauté française compte 1 élève sur 6, l'officiel subventionné 1 sur 3 et le libre subventionné 1 sur 2 ;
- le réseau libre subventionné scolarise plus de la moitié des élèves du secondaire ;
- le réseau officiel subventionné accueille plus de la moitié des élèves du fondamental et se distingue, au niveau secondaire ordinaire de plein exercice, par une proportion d'élèves plus importante dans l'enseignement de qualification (26,0 %) que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire (15,9 %) ;
- l'enseignement organisé par la Communauté française accueille, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, proportionnellement 2,5 fois plus d'élèves qu'au fondamental ordinaire et ce réseau est plus particulièrement représenté dans l'enseignement en alternance (CEFA).

Figure 1. Évolution de la population scolaire et de sa répartition par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire de 1994-1995 à 2004-2005



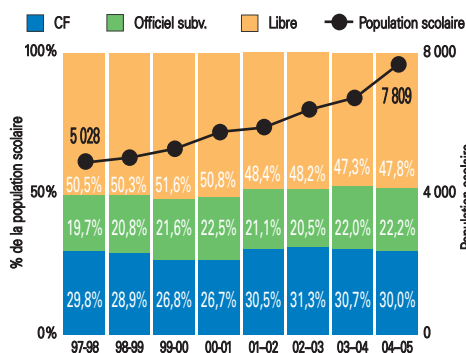
Mode de lecture : en 2004-2005, l'enseignement fondamental et secondaire organisé par la Communauté française (CF) rassemble 15,8 % des 866 193 élèves (population scolaire totale).

Figure 2. Évolution de la population scolaire et de sa répartition par réseau dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 1994-1995 à 2004-2005



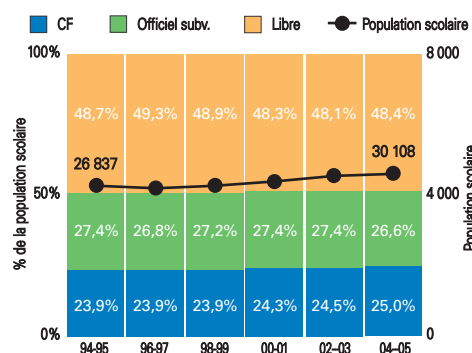
Mode de lecture : en 2004-2005, l'enseignement primaire ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 48,5 % des 302 699 élèves de ce niveau.

Figure 3. Évolution de la population scolaire et de sa répartition par réseau dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CEFA) de 1997-1998 à 2004-2005



Mode de lecture : en 2004-2005, l'enseignement secondaire en alternance organisé par la Communauté française compte 30,0 % des 7 809 élèves scolarisés dans cet enseignement.

Figure 4. Évolution de la population scolaire et de sa répartition par réseau dans l'enseignement spécialisé de 1994-1995 à 2004-2005



Mode de lecture : en 2004-2005, l'enseignement spécialisé organisé par le réseau libre compte 48,4 % des 30 108 élèves scolarisés dans cette forme d'enseignement.